



MERSEN
Expertise, our source of energy

POLITIQUE
RELATIVE
AUX DROITS
DE L'HOMME



Photo by Markus Spiske on Unsplash

En tant qu'entreprise de premier plan, présente dans de nombreux pays à travers le monde, Mersen s'engage à opérer de manière responsable en tout lieu. Si les États ont naturellement l'obligation de protéger les droits de l'homme, nous considérons que les entreprises ont également un rôle à jouer dans la gestion de toutes répercussions négatives que leurs relations commerciales peuvent avoir sur les droits de l'homme.

Sommaire

01.
STANDARDS

02.
**TRAVAIL
LÉGAL**

03.
**LIBERTÉ
D'ASSOCIATION
& NÉGOCIATION
COLLECTIVE**

04.
**CONDITIONS
DE TRAVAIL**

05.
**ÉGALITÉ
DES CHANCES**

06.
**COMMUNAUTÉS
LOCALES**

07.
**POLITIQUE
DE RESSOURCES
HUMAINES
& GOUVERNANCE**

1.

Standards



Photo by Aritya Joshi on Unsplash

Les politiques de Mersen sont fondées sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et le Global Compact des Nations Unies, et les respectent entièrement.

Nous nous conformons à toutes les lois applicables, ainsi qu'aux droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale, dans tous les pays où nous menons nos activités.

Lorsque les législations nationales et les normes internationales en matière de droits de l'homme divergent, nous appliquons la règle la plus contraignante. Lorsque c'est le cas, nous nous conformons aux législations nationales et nous efforçons de respecter les droits de l'homme internationaux, dans la mesure du possible.

Cette politique relative aux droits de l'homme apporte des précisions quant aux exigences du **Code éthique** de Mersen, de la **politique relative aux droits des enfants** de Mersen et de la **politique de prévention de l'esclavage**. Elle permet de préciser notre démarche en matière de respect des droits de l'homme dans l'ensemble de nos activités dans le monde.

2.

Travail légal

TRAVAIL DES ENFANTS

Mersen s'engage à respecter les droits des enfants, y compris le droit à une éducation gratuite. De fait, le Groupe s'engage à contribuer à l'abolition du travail des enfants.

Mersen peut influencer sur les droits des enfants par ses activités directes, sa chaîne d'approvisionnement ou ses interactions avec les communautés locales.

L'âge minimum requis pour les collaborateurs de Mersen est de 18 ans, sauf dans le cadre de stages ou de programmes de formation professionnelle organisés en partenariat avec des écoles et des établissements de formation, ou lorsque l'embauche est approuvée par les autorités compétentes.

Des audits réguliers sont réalisés sur nos sites afin de vérifier l'exactitude des informations fournies dans le SIRH, notamment l'âge des employés, et de s'assurer de l'application du Code éthique du Groupe.

TRAVAIL FORCÉ

D'après la définition de l'Organisation internationale du Travail, le terme « travail forcé » désigne :

un travail ou un service exigé d'un individu sous la menace d'une peine, incluant des sanctions pénales et la perte de droits et privilèges, pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré.

Mersen ne soutient pas, n'a jamais eu et n'aura jamais recours au travail forcé ou à toute forme de travail involontaire. À sa connaissance, Mersen ne travaille pas avec des partenaires d'affaires qui ont recours au travail forcé ou obligatoire dans le cadre de leurs activités.



Photo by Léon Bublitz on Unsplash

3.

Liberté d'association & négociation collective

Nous respectons la liberté d'association. Nous ne punirons ou n'engagerons pas de représailles à l'encontre d'employés souhaitant exercer leurs droits à la liberté d'association et nous ne chercherons pas à contrôler, directement ou indirectement, tout syndicat ou toute organisation de travail qu'ils souhaiteraient créer.

Le dialogue social est une composante essentielle de la politique de ressources humaines de Mersen.

Lorsque nos collaborateurs souhaitent être représentés par un syndicat ou un comité d'entreprise, nous coopérons de bonne foi avec les organismes choisis collectivement par nos employés pour les représenter dans le cadre de la législation nationale qui s'applique. Nous soutenons également la négociation collective.



4.

Conditions de travail

SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Mersen s'engage à garantir le meilleur environnement de travail possible pour le bien-être, la santé et la sécurité de ses employés. Parce que nous sommes convaincus que tous les accidents peuvent être évités et que chaque risque peut être anticipé, nous avons fait de la recherche de l'excellence en matière de santé et de sécurité au travail une priorité de chaque instant.

Notre stratégie en matière de santé et de sécurité repose sur l'engagement de tous, la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI), l'évaluation des dangers et des risques, les règles de sécurité, la formation continue, les observations et l'analyse des incidents. La prévention et la mesure de la performance en matière de santé et de sécurité permettent à Mersen de continuer de faire progresser le lieu de travail au fil du temps et de promouvoir une culture de la sécurité solide.

Tous les collaborateurs ont accès à des infrastructures sanitaires propres et à de l'eau potable.

SANTÉ & SÉCURITÉ DES HÉBERGEMENTS

Tout hébergement fourni à un collaborateur doit être sécurisé et respecter des normes raisonnables en matière d'hébergement, ce qui implique notamment de s'assurer que le nombre d'occupants permet une intimité suffisante et de vérifier que l'hébergement est raisonnablement sécurisé et propre.

TEMPS DE TRAVAIL ET CONGÉS

Lorsqu'il n'existe aucune réglementation à ce sujet, Mersen déclare qu'**une semaine de travail ne doit pas dépasser 60 heures**, heures supplémentaires comprises, hormis en cas d'urgence ou de situation inhabituelle. Les employés ont droit à un jour de repos minimum pour chaque semaine de sept jours.

SALAIRES ET AVANTAGES

Dans tous les pays où il est présent, **Mersen garantit un salaire minimum** défini en fonction des réglementations locales. Lorsqu'il n'existe aucune réglementation en la matière ou lorsque le salaire minimum est insuffisant pour subvenir aux besoins essentiels des employés, **Mersen s'efforce de rémunérer ses collaborateurs d'une manière permettant de répondre à leurs besoins.**

Nous définissons les besoins essentiels comme étant un salaire suffisant qui permet l'achat de biens indispensables afin d'atteindre un niveau de vie acceptable. Nous veillons à ce que nos employés bénéficient d'une couverture médicale.

En cas de décès d'un employé, Mersen étudie l'opportunité de mettre en place un capital décès afin de garantir la sécurité financière des personnes à charge, en fonction des pratiques locales.

5.

Égalité des chances

MIXITÉ

Objectif prioritaire du Groupe, **l'intégration d'un nombre croissant de femmes à tous les postes, y compris dans les métiers de production**, fait l'objet de nombreuses initiatives depuis plusieurs années : recrutement, suivi du parcours professionnel, communication, sensibilisation des managers, rémunération, prise en compte de la parentalité dans la vie professionnelle, modifications de l'organisation, aménagement des postes de travail, etc...

DIVERSITÉ

Présent dans 35 pays et sur quatre continents, Mersen a depuis longtemps fait de la diversité des origines, des formations, des cultures et des modes de pensée des équipes, une de ses forces au quotidien. Lorsque cela est possible, **nous favorisons le recrutement de directeurs de sites locaux**. C'est en effet cette diversité qui anime la collaboration de nos équipes et stimule notre créativité, nous permettant de mieux appréhender les besoins de nos clients à l'échelle mondiale.

Afin de préserver cette diversité, notre culture d'entreprise se caractérise par le **respect mutuel**, la reconnaissance de la valeur intrinsèque de chaque individu, quelle que soit son origine, et la lutte contre toute forme de discrimination. Les Ressources Humaines veillent au respect de l'égalité des chances à tous les niveaux, ainsi qu'au maintien et au renforcement de la pluridisciplinarité des équipes.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Présent sur des secteurs extrêmement complexes et hautement concurrentiels, Mersen doit en grande partie sa réussite à l'expertise de ses équipes et aux savoir-faire de ses collaborateurs.

Afin de fidéliser ses talents et d'en attirer de nouveaux, tout en s'adaptant aux évolutions techniques et technologiques de ses marchés, **le Groupe a mis en place une politique de ressources humaines tournée vers le développement continu des compétences**.

Cette approche se traduit par une vision prospective des emplois et des évolutions nécessaires pour permettre à Mersen de garder cette longueur d'avance qui le caractérise.

Mersen Academy

Entre formations générales et formations métiers « sur-mesure », la plateforme de formation Mersen Academy permet de développer les compétences des collaborateurs du Groupe et d'accompagner l'évolution des métiers.

6.

Communauté locales

Mersen souhaite participer le plus possible au développement de l'économie et à la vie locale.

Le Groupe respecte les droits des personnes issues des communautés impactées par ses activités. Il cherche à identifier les répercussions négatives en matière de droits de l'homme et à prendre les mesures nécessaires pour y répondre et y mettre un terme.

7.

Politique de Ressources Humaines & Gouvernance

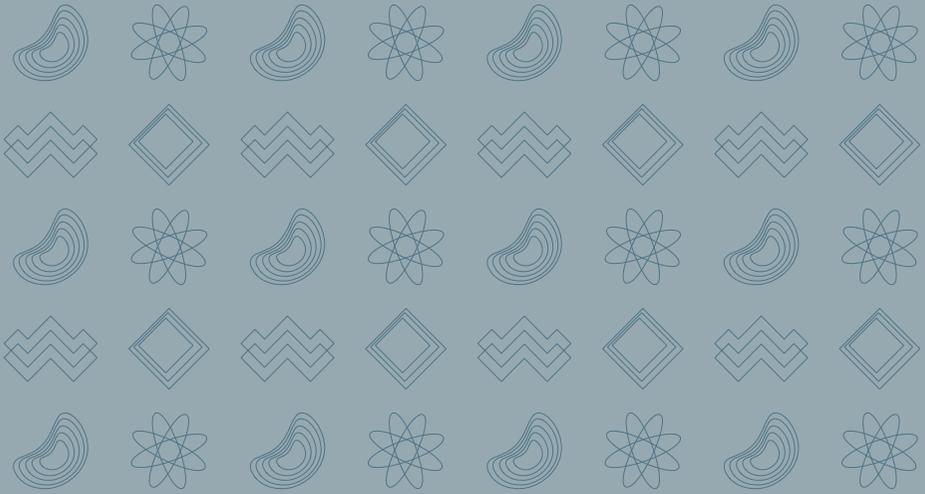
Direction Générale

Le Directeur Général veille au respect et à l'application dans l'ensemble du Groupe de nos engagements en matière de droits de l'homme, dont il est le responsable ultime.

Compliance

Le Chief Compliance Officer a pour responsabilité de gérer la conformité au Code éthique de Mersen. Les dirigeants doivent soutenir la politique relative aux droits de l'homme de façon visible et explicite.

Si un membre du Groupe ou une personne extérieure a des préoccupations concernant les pratiques de Mersen, il ou elle peut en faire part de bonne foi grâce au formulaire dédié mis à disposition sur le site internet. Cette démarche reste confidentielle et les comportements rapportés sont examinés dans les meilleurs délais.



MERSEN
Expertise, our source of energy



WWW.MERSEN.COM